

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
AU 31 DÉCEMBRE 2020



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR



# Merci

POUR LES JEUNES,  
POUR VOTRE INVESTISSEMENT,  
MERCÌ À CHACUN ET À TOUS  
DE PARTICIPER  
À CE DEVOIR  
DE SOLIDARITÉ.

## 1. OBJET DE L'ASSOCIATION :

Description synthétique du projet associatif et activités de l'association.

Depuis janvier 2017, un collectif s'est mis en place dans les Côtes d'Armor pour accompagner des adolescents étrangers qui ne sont pas ou plus suivis par les institutions publiques et qui se sont retrouvés à la rue. Les jeunes sont accueillis dans plusieurs familles bénévoles (en général, trois familles pour un jeune) qui les accompagnent dans la vie de tous les jours. Elles se relaient pour les héberger, assurer leur scolarisation, organiser leur accès à la santé, participer à leur intégration et veiller au respect de leurs droits. Certains des jeunes ne pouvant, pour diverses raisons (scolarité, manque de familles disponibles...) être dans des familles durant la semaine sont en internat au sein d'établissements scolaires (26 jeunes migrants sont internes). Des familles prennent alors le relais le week-end et durant les vacances. Certains peuvent également et temporairement être hébergés notamment dans des locations. De 6 jeunes accueillis au tout début 2017, c'est aujourd'hui plus de 60 jeunes qui sont accueillis, accompagnés et soutenus par les 160 familles d'accueil bénévoles qui se sont relayées depuis le démarrage de l'action en 2017. Au total, ces 160 familles représentent près de 350 bénévoles qui agissent pour l'association.

L'association CAJMA22 a été créée au 1er mai 2018 pour coordonner toutes ces actions.

Les jeunes sont logés et nourris par les familles et sont intégrés à la vie des foyers. L'intégration est favorisée par les échanges nombreux et diversifiés entre les jeunes et les accueillants. Les jeunes appréhendent ainsi la culture, le fonctionnement et les règles du pays dans lequel ils sont. L'intégration dans les familles est aussi un levier qui permet aux jeunes non-francophones de parler le français. L'association donne aussi des cours de français et de remise à niveau dans différentes matières (histoire, géographie de notre pays).

Les jeunes sont accompagnés dans les démarches de santé, mentale et physique. Ils sont scolarisés dans les collèges et lycées. Certains se positionnent dans la voie de l'apprentissage (restauration, maçonnerie, peinture,.....).

L'association accompagne également les jeunes migrants dans leurs démarches d'obtention des documents nécessaires leur permettant de vivre et de s'intégrer sur le territoire français.

Les jeunes participent à la vie associative et sportive du territoire et découvrent la culture et les sports bretons. Outre les familles d'accueil, une cinquantaine de bénévoles apportent leur soutien sur les questions de culture, de loisir, de sport, de scolarisation...

Les familles accueillantes participent massivement. Elles logent les jeunes, les nourrissent, les habillent, payent les loisirs, etc. Depuis la création du collectif, elles ont pris en charge un certain nombre de dépenses, grâce à un pot commun. Les frais d'internat, de demi-pension, de déplacements (certains à Paris pour leur régularisation administrative), frais médicaux, assurances tous risques... restent lourds. Une aide financière est essentielle afin que l'accueil de ces jeunes puisse perdurer le temps nécessaire et que le retour à la rue soit évité.

## 2. PUBLIC CONCERNÉ PAR L'ACTION DE L'ASSOCIATION :

Si l'association vient aussi en aide aux familles accueillantes, les bénéficiaires finaux sont les jeunes migrants entrés en France comme mineurs non accompagnés et qui, de ce fait, se retrouvent sans ressources, sans logement et sans parcours scolaire défini. Les familles bénévoles les accueillent sans aucune distinction de sexe, d'origine ou de religion. Parmi les jeunes accueillis, il y a des femmes et des hommes, des jeunes originaires de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou d'Asie Centrale.

Il s'agit là de jeunes non suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département :

- Les familles accueillent en effet les jeunes, qui n'ont pas été - ou ne sont plus - inclus à l'ASE, le temps que les informations permettant d'établir leur minorité soient précisées et validées. A la suite de quoi le jeune est, le cas échéant, orienté vers l'ASE.
- Certains sont jeunes majeurs pris en charge par CAJMA à la suite de leur accueil en tant que mineurs. Ils sont pris en charge le temps d'obtenir leur régularisation et leur indépendance financière.

## 3. ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

2 Rue de Brest – 22360 Langueux

## 4. CRÉATION DE L'ASSOCIATION :

La création a été déclarée au journal officiel de la République française le 4 mai 2018;

Elle est reconnue d'intérêt général depuis le 19 mars 2019.

Site Internet : [www.cajma22.fr](http://www.cajma22.fr) - Contact mail : [contact@cajma22.fr](mailto:contact@cajma22.fr)

## 5. COMPOSITION DU BUREAU :

Françoise VALY, co-présidente  
Claire DE BARACÉ, co-présidente  
Isabelle MORISOT, co-secrétaire  
Hélène CASTEL, co-secrétaire  
Pierre PELLETIER, co-secrétaire  
Jean-Yves LEFEUVRE, trésorier  
Pierre BRON, trésorier adjoint

## 6. LES ADHÉRENTS :

L'association compte 255 adhérents répartis à plus de 80 % sur les Côtes d'Armor et essentiellement sur l'agglomération de Saint-Brieuc.

## 7. COÛT DE L'ADHÉSION :

Le montant de l'adhésion est fixée à 5 €.

## 8. MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :

Le fonctionnement de l'association est basé sur le bénévolat. L'association s'appuie essentiellement sur les familles qui accueillent et accompagnent les jeunes migrants. Les administrateurs sont aussi fortement sollicités pour les actions au quotidien.

Cela représente entre 300 et 400 bénévoles. En dehors du temps d'accueil dans les familles, pour quelques personnes, l'activité assurée représente pour chacun un quasi temps plein.

## 9. LOCAUX DE L'ASSOCIATION :

L'association n'est ni propriétaire ni locataire de locaux.

Elle dispose de différentes salles mises à disposition par les mairies de Langueux (salle de l'Orangerie) et Saint-Brieuc (petite salle de Robien) et par le musée de Saint-Brieuc.

## 10. FONCTIONNEMENT :

Il prend appui :

• **sur les bénévoles**, et notamment les membres du Conseil d'Administration qui pour quelques-uns d'entre eux sont sollicités quotidiennement. Par ailleurs, il faut noter :

- . 8 à 10 réunions de Bureau par an
- . 7 à 8 Conseils d'administration
- . Plusieurs commissions mises en place et qui se réunissent autant que nécessaire, pour certaines tous les 15 jours : Santé - Scolarité - Juridique - Culture/Loisirs - Jeunes ...
- . Beaucoup de séances de travail avec les administrateurs sur des sujets spécifiques
- . Des cours de français et de remise à niveau scolaire toutes les semaines
- . Un site Internet ([cajma22.fr](http://cajma22.fr)) qui présente l'association.
- . Un livret d'accueil qui permet de donner toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité aux familles et qui favorise une cohérence d'ensemble.
- . Des rencontres régulières entre une psychologue et les familles le souhaitant visant à échanger sur l'accueil, l'interculturalité...

• **sur des partenaires institutionnels :**

- . compagnie théâtrale « L'Artère »
- . MJC du Plateau
- . IUT de Saint-Brieuc
- . Musée de Saint-Brieuc

## 11. COMMISSION JEUNES :

L'année 2020 a été difficile et un peu particulière pour tous. À cause de la pandémie, nous n'avons pas pu réaliser un planning d'activités comme nous l'avions fait l'année précédente.

À partir du mois de juillet, tous les mardis, les mercredis et les jeudis de 15h à 17h au musée de Saint-Brieuc, nous avons organisé des cours de soutien scolaire pour les jeunes de CAJMA et certains jeunes du Conseil Départemental. Une permanence a été tenue au musée tous les jours des mois de juillet et août. Il y a eu une bonne participation des jeunes. Les jeunes ont été très motivés pour progresser en Français et en Maths. Certains d'entre eux y ont suivi des cours d'informatique.

Le 15 Juillet, les jeunes sont allés voir le spectacle de la compagnie HCK qui travaille sur une pièce chorégraphique pour 5 jeunes danseurs de hip-hop.

Du 25 au 29 juillet, une dizaine de jeunes a participé à un séjour en camping organisé par l'association Kengred à Plougonver. Ils ont pratiqué de nombreuses activités : pêche, baignade, gouren, jeux divers et initiation au breton. Un séjour très réussi.

La fête de Tabaski a été organisée en plein air le 1er août à la salle des Grèves de Langueux. Il y avait 20 jeunes. Ils se sont occupés de l'organisation, de la préparation de la nourriture, de la musique et à la fin du rangement et du nettoyage du lieu, aidés aussi par des bénévoles.

Quelques séances de piscine ont été organisées en août.

Le 13 août, visite à l'abbaye de Bon Repos et une randonnée autour du lac de Guerlédan.

Même quand la situation était difficile pour tout le monde, les bénévoles de CAJMA ont trouvé des solutions pour organiser des activités avec les jeunes. L'ambiance a été constamment amicale et agréable. Les jeunes ont été très satisfaits.

## 12. COMMISSION SANTÉ :

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid 19, qui a bouleversé la vie de millions de citoyens du monde, et n'a pas épargné notre département, et notre petite association, dans son organisation et son fonctionnement.

Comme tous, nous avons vécu les confinements, la déscolarisation des jeunes, la scolarisation à domicile, l'annulation de toutes les réunions et rencontres présentesielles... Nous avons néanmoins essayé de tenir le fil, et de poursuivre nos activités, malgré les contraintes et les actualités du moment...

- Intervention par rapport au COVID : information des familles via la newsletter sur la conduite à tenir en cas de contact ou de contamination COVID chez un jeune. Peu de cas nous ont été signalés et deux jeunes ont été isolés dans une maison mise à disposition par une bénévole.

- Soirée débat au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc le 24 janvier sur le thème « Maladies infectieuses et vaccinations » avec la participation des équipes de maladies infectieuses, notamment du Docteur Marion Valence, du CLAT et du Docteur Olivier Nouel. Très pédagogique et intéressant, y compris pour les familles françaises. Intérêt aussi pour les hospitaliers présents qui ont pu mieux connaître l'association. Nous avons néanmoins déploré le faible nombre de participants : 5 jeunes seulement et une vingtaine de personnes en tout. La proposition de refaire ces présentations aux jeunes pendant les vacances scolaire n'a pas pu se réaliser à ce jour compte tenu des conditions sanitaires, mais reste en projet pour 2021.

- Une soirée autour de l'accompagnement psychologique des jeunes, prévue en avril a été reportée le 16 octobre. 9 personnes seulement étaient présentes, essentiellement des professionnels de santé, mais également des familles accueillantes. Un échange avec les jeunes était également prévu, mais n'a pas non plus pu se concrétiser.

Des professionnels de la santé psychique nous ont rejoints et un groupe de travail s'est constitué. Une réunion est prévue avec le Centre Médico-Psychologique Enfants/Adolescents de Saint-Brieuc.

- Les Groupes de parole familles avec Catherine Brassart se sont poursuivis, malgré les reports et les contraintes sanitaires : 25 juin en présentiel, 10 novembre via Zoom.

- Poursuite des réunions de la commission santé : 13 février, 28 mai, 24 septembre.

### 13. COMMISSION JURIDIQUE :

Au cours de de l'année 2020, la Commission a pu se réunir 17 fois, soit presque 2 fois par mois hors vacances scolaires, et ce, malgré les confinements et l'impossibilité de pouvoir utiliser une salle de réunion de la fin du premier confinement à fin août 2020, puis à partir de fin octobre (et jusqu'à ce jour encore)...

Lors de chaque réunion nous avons fait le point des requêtes à déposer, des jugements intervenus devant le Tribunal pour Enfants (TPE) de Saint-Brieuc, des dossiers pour lesquels un appel pouvait être envisagé et le suivi des appels mis en œuvre et autres procédures en cours (Tribunal Administratif notamment). Nous avons essayé de lister les

jeunes suivant leur date de naissance (nés en 2002, puis nés au 1er semestre 2003, puis 2ème semestre) pour relancer les mises à jour de leur dossier et programmer les requêtes en reconnaissance de minorité.

Plusieurs jeunes ayant atteint 18 ans, nous avons également mis en œuvre les démarches nécessaires pour essayer d'obtenir des titres de séjour (étudiant avec autorisation de travail pour la plupart, permettant de signer un contrat d'apprentissage, résultats aux examens 2020 : 12 réussite en CAP et 2 Bac Pro, avec mentions B et AB ! et dans des métiers « en tension » : maçons, cuisine, service HCR (hôtels, cafés, restaurants), boulanger, tailleur de pierres, mécanique poids lourds, aide à la personne et Bâtiment Travaux Publics pour les Bac Pro.).

Là encore le confinement a bloqué et/ou retardé toutes les démarches en cours : demandes de passeports et cartes consulaires dans les ambassades à Paris, dépôt des dossiers à la préfecture, renouvellement des titres en cours et/ou des récépissés provisoire de dépôt de titres. Pour les jeunes le temps a continué de courir et avec, leur âge...

Nous espérons la reprise des rendez-vous à la Préfecture comme cela se passait avant le confinement (avec des délais importants mais ça restait possible). Le 15 juin 2020, la préfecture a mis en ligne une procédure qui ne permettait plus la prise de rendez-vous sur un site dédié... Une seule adresse de messagerie et des rendez-vous très difficiles à obtenir, nécessité de déposer des dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception...

Cette situation a eu des conséquences importantes pour la situation des jeunes qui devaient entrer en apprentissage, pas de titre de séjour ou récépissé et pas de contrat, alors que des employeurs étaient prêts à les accueillir !

Les audiences prévues devant le TPE ou la Cour d'Appel de Rennes, pendant la période de confinement ont été reportées et se sont tenues en juin, juillet et septembre, avec beaucoup de travail de préparation et de finalisation des dossiers. Plusieurs des jeunes concernés étaient proches de leur 18ème anniversaire, (avec la certitude, en cas de non-reconnaissance de minorité, de ne pas pouvoir faire appel...).

Le confinement a aussi rendu plus compliquée la programmation et la tenue des audiences au second semestre 2020.

31 jugements sont intervenus en 2020 :

- 20 devant le TPE et Tutelles : pour le TPE, 6 placements ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et 13 refus ou main levée de placement ; pour les Tutelles : 1 ordonnance de tutelle.

- 8 devant la Cour d'Appel de Rennes : 2 en matière de tutelles, 1 refus et une

confirmation de tutelle; 3 confirmation de refus de placement, 2 décisions de placement ASE (infirmation des décisions du TPE de Saint-Brieuc) ; 1 Appel sans objet jeune devenu majeur à la date de l'audience.

• 3 au Tribunal administratif (TA), de Rennes : 2, suite à refus de Contrat Jeunes Majeur, rejet de nos demandes ; 1 suite à refus de titre de séjour, le TA a annulé la décision de la Préfecture et fait injonction au préfet de délivrer récépissé de demande de titre.

Quelques commentaires sur ces décisions :

• Le nombre de décisions favorables aux jeunes devant le TPE de Saint-Brieuc, n'est que d'un tiers des demandes, avec une inflexion nette de refus, notamment depuis septembre 2019, qui a été analysée par la commission.

Une évolution semblait se dessiner fin 2020 et début 2021 : décisions prenant en compte des jurisprudences de la Cour d'Appel de Rennes et se basant essentiellement sur la validité des documents d'état civil présentés.

• La Cour d'Appel de Rennes a rendu un arrêt début décembre 2020 confirmant que pour un jeune Mineur Non Accompagné (MNA) ayant fait appel d'un refus de placement ASE (ou tutelle) du Tribunal pour enfants de Saint-Brieuc étant devenu majeur à la date d'audience. Cela pose le problème des délais d'appel (la plus souvent 10 à 12 mois) et des difficultés pour récupérer des documents d'état civil des jeunes, condition indispensable pour pouvoir déposer une requête devant le TPE de Saint-Brieuc assez tôt avant les 18 ans des jeunes...

En octobre, la Cour d'Appel de Rennes a rendu deux jugements favorables aux jeunes, avec pour l'un des réponses juridiques contredisant les observations de la Police Aux Frontières (PAF) sur les documents d'état civil Ivoiriens que celle-ci considérait non-conformes au code civil ivoirien, pour l'autre des arguments analogues et la prise en compte du passeport comme document déterminant dans la preuve de la minorité, arrêts qui serviront dans les dossiers devant le TPE de Saint-Brieuc !

• Le TA de Rennes a pris une décision importante début octobre 2020 en annulant le refus de titre de séjour d'un jeune guinéen et faisant injonction au préfet de délivrer au jeune un récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de travail qui a certainement contribué à une certaine évolution dans l'étude des dossiers des jeunes demandeurs de titre de séjour (et beaucoup de nos jeunes ont eu 18 ans en 2020, et pour eux il est nécessaire que des demandes de titre de séjour soient déposées à la Préfecture avant leur 19ème anniversaire).

Les fiches pour le MALI, GUINÉE, CÔTE D'IVOIRE établies en 2019 ont été mises à jour quand cela est apparu nécessaire, ou pour apporter des précisions sur des démarches ayant évolué (ambassade, consulat, situation sanitaire, etc.).

Tout au long de l'année, nous avons essayé de répondre aux demandes de renseignements juridiques, (avis sur les documents d'état civil avant envoi du pays d'origine en France, avis suite à observations PAF sur documents d'état civil, avis pour les démarches pour titre de séjour, etc.), des familles, des jeunes, essentiellement par courriels (y compris familles des associations « sœurs » Kengred, Meskaj et/ou autres collectifs d'aides aux migrants du département).

Nous espérons que les signes positifs notés en ce début d'année 2021, tant sur le plan judiciaire (TPE Saint-Brieuc) que pour les démarches pour les demandes de titres de séjour à la préfecture vont se confirmer.

Cela conforterait les actions mises en œuvre au cours des années passées par CAJMA22 pour accueillir, accompagner au mieux les jeunes, envers et contre tous, vers l'autonomie et une pleine intégration dans notre pays.

Et nous allons continuer à y travailler !

## 14. COMMISSION SCOLARITÉ :

En 2020, comme en 2019, tous les jeunes soutenus par l'association ont été scolarisés.

Une nouvelle fois, nous ne pouvons que remercier le C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation), tous les établissements scolaires et les enseignants de leur travail et soutien. Et nous restons toujours étonnés (pour ne pas dire plus) de la non-scolarisation durant de longs mois de certains jeunes pris en charge par la mission MNA du CD22. La scolarisation est un facteur essentiel d'intégration et c'est aussi, nous tenons à le rappeler, un droit.

La pandémie de COVID a bien sûr perturbé cette année scolaire. Mais l'accueil en famille a permis durant les confinements de palier en partie à l'absence d'enseignement en présentiel et d'aider les jeunes à suivre les cours proposés en distanciel. La mobilisation des accueillants a été importante, tout comme celle des bénévoles du soutien scolaire qui ont aussi proposé des cours à distance. Les périodes de stages ont été réduites et leur recherche plus compliquée, mais les entreprises ont souvent répondu présent. Ainsi, tous les jeunes ont pu finir en juin correctement leur année scolaire et les résultats ont été encore particulièrement bons cette année.

A la rentrée 2020, sur 49 jeunes aidés par CAJMA, 38 étaient lycéens (internes ou demi-pensionnaires) et 3 en M.L.D.S. (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) sur plus d'une vingtaine d'établissements des Côtes d'Armor. Un grand nombre était en C.A.P. (23 jeunes) et Bac Pro (12 jeunes). Une autre partie était en apprentissage ou en attente

d'autorisation d'apprentissage. Et de manière générale, ils ont choisi très majoritairement des formations pour des métiers dits «en tension».

Hors périodes de confinement, les cours de soutien scolaire ont fonctionné et se sont adaptés aux règles sanitaires. Jusqu'à la veille du premier confinement, nous avons pu recevoir les jeunes volontaires sur deux salles à Saint-Brieuc (Petite Salle Robien et le Musée d'Art et d'Histoire), cinq fois par semaine. Par la suite, nous avons opté pour une concentration de tous les cours de soutien scolaire au Musée de Saint-Brieuc dont l'équipe nous a particulièrement bien accueillis. En raison de la COVID, nous avons dû limiter le nombre de places offertes. Et des bénévoles ont logiquement préféré par précaution ne plus participer aux cours en présentiel. Mais nous avons vu heureusement l'arrivée importante de nouveaux bénévoles.

Pendant les vacances, les cours de soutien scolaire sont restés ouverts, en particulier durant l'été grâce à la présence d'une jeune bénévole, et de nouvelles activités ont été proposées dont des cours d'informatique.

Au niveau administratif, au printemps et à la rentrée scolaire, des bénévoles ont passé beaucoup de temps sur le suivi des dossiers d'inscription. Par ailleurs, de nombreuses demandes de bourses ont été déposées en 2020 et ont abouti souvent à des réponses favorables. Ces bourses permettront en partie de couvrir les frais d'internat et de demi-pensionnat des jeunes.

## 15. FINANCE :

### 1 - Les recettes de l'association :

- Les recettes sont constituées en grande partie de dons privés et d'institutions privées (78%), aussi elles dépendent énormément de notre image, de notre communication et des relations avec nos « aidants », d'où l'importance du livre et de nos relations avec les médias ! Les subventions 19% sont relativement peu élevées vu notre rôle social et notre activité : il nous faut donc entretenir nos relations avec les élus pour essayer d'augmenter cette part des recettes. Cette année, la vente du livre et du CD entraînera une heureuse recette supplémentaire ; on peut à moyen terme se poser la question d'une autre recette de ce type dans la culture sans doute pour rentrer une recette et continuer à propager notre image. C'est en effet la multiplicité des recettes qui rendra notre gestion moins aléatoire.

- Le budget 2020 montre un différentiel important entre les recettes et les dépenses. D'une part, les recettes sont remarquables grâce aux dons nombreux et parfois importants de personnes privées. Merci à tous ces généreux donateurs, leurs dons constituent une vraie reconnaissance de l'action de l'association. Par ailleurs, le confinement du printemps 2020 a transformé l'accueil des internes par les établissements en accueil à plein temps par les familles qui ont assumé elles-mêmes les coûts d'hébergement et nourriture qui auraient été autrement facturés par les établissements scolaires. Le solde ainsi dégagé constitue ainsi une réserve garante de la pérennité de l'association à moyen terme.

### 2 - Les dépenses de l'association :

- Les investissements : 13% ; le livre et le CD sont des investissements car ils engendrent des recettes et contribuent à l'image de CAJMA et ainsi aux recettes des dons et adhésions.
- Les dépenses liées à la scolarisation sont les plus importantes : 45% ; elles comprennent les frais d'internat, de demi-pension, d'équipements scolaires et de scolarité.
- Les dépenses liées à la sécurité et à la régularisation des jeunes : environ 24% ; ce sont les assurances , les démarches d'identité (avec une bonne partie des transports ) et de santé.
- Les frais de nourriture, d'hébergement, de vêtements, et le reste des transports sont destinés à aider les familles pour environ 14%.
- Les autres dépenses environ 4% en frais administratifs et divers sont heureusement limitées grâce au dévouement des uns et des autres.

Ces dépenses sont tout à fait cohérentes avec les objectifs que s'est donnée l'association en particulier l'intégration des jeunes et l'aide aux familles et elles constituent de fait un investissement pour la réussite de ces jeunes.

## 16. BUDGET RÉEL 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60. Achats	5 308,92 €	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
Achat matières et fournitures scolaires	1 082,92 €	Prestations de services	
Achats livres et CDs	4 226,00 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures entretien petit équipement			
Autres fournitures et divers			
61. Services extérieurs	6 237,17 €	74. Subventions d'exploitation	12 060,00 €
Administratif	762,76 €	Etat : précisez le (s) ministère(s)	
Santé	226,10 €	Région	5 000,00 €
Scolarité	90,06 €	Département	
Assurance	2 293,55 €	Communes de l'agglo et du département	7 060,00 €
Doc° et formalités administratives	2 132,70 €		
Divers	732,00 €		
62. Autres services extérieurs	5 424,09 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions, transports	5 424,09 €	Fonds Européens	
Frais postaux et télécommunications		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires, autres		Autres recettes (précisez)	
63. Impôts et taxes	0,00 €		
Impôts et taxe sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
64. Charges de personnel	0,00 €		
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65. Autres charges de gestion courante	16 279,44 €	75. Autres produits de gestion courante	49 227,26 €
Demi-pensions – repas	4 745,34 €	Cotisations adhésions	1 370,00 €
Hébergement - Internat	11 534,10 €	Dons individuels	43 549,76 €
		Dons institutions privées	3 434,49 €
		Trop perçu lycées	873,01 €
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Provision 2021	28 979,64 €	78 Reprises /amortissements et provisions	
		79 Transferts de charge	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>62 229,26 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>62 229,26 €</b>
86 Emplois des contributions volontaires en nature (*)	300 000,00 €	87 Contribution volontaires en nature	300 000,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>362 229,26 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>362 229,26 €</b>

(\*) Base Bénévoles : 55 jeunes x 365 jours x 14,90 € (base du Conseil Départemental) soit 299 117,50 €



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux  
contact@cajma22.fr

[www.cajma22.fr](http://www.cajma22.fr)

